

## Délibération n°2022\_DEL\_127

<b>Objet</b>	<b>Ressources humaines : Adaptation du tableau des effectifs</b>
--------------	--

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 41  
Date de la convocation : 20 septembre 2022

Le 26 septembre 2022 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de l'EPCI, 3 place de la Manufacture à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

### Présents :

M. DUMONT Patrick – MME ROUPIOZ Sylvia - M. ROLLAND Alain - M. BASTIAN Patrick  
M. LOMBARD Roland - MME KENNEL Laurence - M. LACOMBE Jean-Pierre - MME DAUNIS Christiane  
M. FAVRE Jean-Pierre M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine - M. HEISON Christian  
M. DÉPLANTE Daniel – MME CINTAS Delphine - M. MONTEIRO-BRAZ Miguel - MME BONANSEA Monique  
M. TURK-SAVIGNY Eddie – MME BOUKILI Manon - M. TRUFFET Jean-Marc - MME DUMAINE Fanny  
MME STABLEAUX Marie – MME COGNARD Catherine - MME CHAL Ingrid - M. ABRY Michel - M. DULAC  
Christian - MME ORSO MANZONETTA MARCHAND Pauline - M. BERNARD-GRANGER Serge - M. HECTOR  
Philippe - M. TRANCHANT Yohann - MME BOUCHET Geneviève - M. BISTON Sylvain – M. MUGNIER Joël  
M. RAVOIRE François – MME PAILLE Françoise - M. DERRIEN Patrice - MME VENDRASCO Isabelle  
MME GIVEL Marie.

### Excusés :

- M. CLEVY Yannick qui a donné pouvoir à ORSO-MANZONETTA MARCHAND Pauline
- M. PERISSOUD Jean-François qui a donné pouvoir à LACOMBE Jean-pierre
- MME CHARVIER Florence qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. DUPUY Grégory qui a donné pouvoir à M. Michel ABRY

M. Joël MUGNIER a été élu secrétaire de séance.

**Rapporteur** : Madame Delphine CINTAS, Vice-présidente

L'organisation et le fonctionnement des services de la Communauté de Communes nécessitent pour tenir compte des missions de l'établissement, que des adaptations régulières soient apportées au tableau des effectifs.

Un agent du service prévention et valorisation des déchets a réussi le concours d'accès au grade de technicien. Cet agent occupe un poste correspondant à ce grade

Considérant que l'agent remplit désormais les conditions réglementaires, les fonctions et les responsabilités, pour être détaché en qualité de stagiaire sur ce grade, il est proposé la création d'un poste de technicien.

Il est également demandé la création d'un poste d'attaché afin de pouvoir détacher dans ce grade, un agent dont le dossier a été accepté au titre de la promotion interne.

Par ailleurs, au sein du pôle aménagement du territoire et urbanisme, une réflexion a été engagée pour définir le niveau de poste de responsable développement économique et au vu des missions exercées, il est proposé la suppression du poste de rédacteur et la création d'un poste d'attaché.

Le Comité technique du 8 septembre 2022 a émis un avis favorable sur les modifications proposées.

Après avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- La création d'un poste de technicien territorial à temps complet,
- La création de deux postes d'attaché territorial à temps complet
- La suppression d'un poste de rédacteur.

**Le secrétaire de séance,**

Joël MUGNIER



**Le Président,**

Christian HEISON



Acte certifié exécutoire le : - 7 OCT. 2022  
Transmis en Préfecture le : - 7 OCT. 2022  
Publication sur le site internet le : - 7 OCT. 2022

Le Président,

Christian HEISON

